



Procès-verbal

Date : Le 8 octobre 2019
Endroit : Salle Vidéoconférence
Rédigé par : Cathy Brazeau

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :

Henry Gagné
 Marie-Claude Provencher

Cathy Brazeau
 Jean Audet
 Chantal Marcotte
 Esther Philippe-Colletette

Absents : S/O

		Suivis
1.	Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 29 janvier 2019 : - Salaire étudiant – Invité patronal : Nicholas Gagnon-Daniel Suite aux discussions avec le Regroupement, l'Employeur a procédé à une étude de marché face au salaire des étudiants professionnels. De plus, dans sa réflexion, il veut s'arrimer aux nouveaux paramètres de la <i>Loi sur les normes du travail</i>. À ce stade, il envisage différentes avenues qu'il entend soumettre aux autorités décisionnelles. Le Regroupement demande une solution rapide qui minimalement assurerait une correction face à l'iniquité créée suite à la signature de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau et au paiement de la rétroactivité réclamée. - Station de travail debout : L'Employeur indique que les demandes seront traitées au cas par cas en raison d'accommodement de limitations fonctionnelles. Il s'agira des dossiers médicaux nécessitant l'achat de ce type d'équipement. - Espace de travail 2.0 : Suite aux travaux du comité, le Service des biens immobiliers a procédé à une analyse globale qui sera présentée à la direction générale sous peu. La planification du réaménagement du 100 Edmonton est faite dans cette optique. - ENT-BLE-18-07 : Le projet visé par cette entente n'a pas été mis en œuvre. Le Regroupement réitère sa demande à l'effet que l'Employeur s'assure que lorsqu'il s'agit d'une procédure SST, le conseiller – santé et sécurité soit impliqué.	L'Employeur proposera une entente lorsqu'il aura reçu les autorisations nécessaires.

2.	Retour sur le PV du 9 mai 2019 ; - Problème de communication; L'Employeur met les mesures correctives suivantes en place : Implication d'une nouvelle conseillère junior, rédaction des procès-verbaux lors de la tenue des CRT, CRTs mensuels jusqu'en janvier. - Situation au bureau des événements; Il est reconnu que la charge de travail administratif fluctue durant l'année et que des ressources supplémentaires ne sont pas nécessaires à temps plein. Le Regroupement questionne la possibilité de surcroûts de salariés cols blancs pour les périodes de pointes.	L'Employeur apportera la suggestion à la gestion du bureau des événements.
3.	Disponibilités de fin de semaine, bibliothèques; Les bibliothécaires sont appelées à assurer une disponibilité les fins de semaine, en rotation. Le Regroupement demande une entente similaire à celle convenue au CANU. Les parties discutent de la possibilité d'envisager une approche plus globale pour les professionnels pouvant être appelés à assurer de la disponibilité les fins de semaine.	L'Employeur discutera d'une possibilité d'entente avec la division Bibliothèque.
4.	Recrutement professionnel « junior » VS taux d'embauche – invité patronal : Nicholas Gagnon-Daniel; Suite à la réponse du Regroupement en janvier 2019, l'Employeur explore avec ce dernier la possibilité de créer des postes juniors temporaires, financée par la vacance du poste senior. Le Regroupement est ouvert à l'idée. Il reste à définir les exigences du poste junior, à évaluer ledit poste et à définir les modalités d'affichage.	L'Employeur proposera une entente.
5.	Comité de télétravail; L'Employeur informe le Regroupement de l'état d'avancement des travaux du comité. Le projet-pilote devrait débuter en décembre 2019 ou au début de l'année 2020. L'Employeur informera le Regroupement des postes identifiés dans le cadre du projet-pilote.	Communiquer les postes professionnels identifiés dans le cadre du projet-pilote.
6.	Semaine compensatoire; Le Regroupement demande jusqu'au 31 octobre pour soumettre la demande. L'extension est acceptée par l'Employeur. Les parties conviennent de développer un formulaire et une procédure pour l'année prochaine.	
7.	Organigramme à l'urbanisme; Le Regroupement souligne que, suite à la réorganisation du Service de l'urbanisme et du développement durable en octobre 2016, deux (2) divisions, design urbain et transport, ont été touchées de façon inéquitable. La division du transport est restée pratiquement inchangée tandis que la division design urbain est éclatée. On ajoute à cela l'impact à la baisse sur la classification de certains postes. Les employés cherchent à obtenir des explications reliées aux changements, car ils ont l'impression que c'est personnel.	L'Employeur discutera de cette situation avec la gestion du SUDD.
8.	Assurances collectives; ENT-PRO-19-03	L'Employeur

	Le Regroupement questionne la nécessité d'avoir une entente, car les changements au régime ne modifient pas la convention collective. Uniquement la référence à l'article 13.01 b) de la convention collective est nécessaire. L'Employeur soumettra une entente révisée moins encadrante et s'assurera que ce sont les bons signataires.	soumettra une entente révisée.
9.	Grief en cours GR1901-01 – Augmentation salariale; Auditions prévues en avril et mai 2020. GR1905-01 – Article 7.01 f); Les parties ont convenu de l'arbitre mandaté au dossier. Ils en discuteront le 16 octobre 2019. PRO-1909-01 – Grief salarié individuel; Une rencontre est prévue le 9 octobre 2019 pour discuter. Les délais sont suspendus afin de référer le grief à l'arbitrage. PRO-1909-02 – Organisation de travail Une rencontre est prévue le 16 octobre 2019 pour en discuter.	
10.	Varia D.L. Le Regroupement demande de lui transmettre le contrat d'embauche de la Salariée. Celle-ci questionne la progression de son quantum de vacances. J.L. Suite à la retraite de monsieur Jean-Charles Beaudry, le Service des finances a réorganisé le travail et la Salariée s'est vue ajouter des tâches. Le Regroupement questionne à savoir si c'est temporaire et si tel est le cas, est-ce que la Salariée aura droit à une prime de responsabilité. Il informe l'Employeur que la Salariée a déjà fait la demande de prime à sa superviseuse. Entente M.C. L'entente signée par la partie patronale pour une remise au Regroupement le 16 octobre 2019. É.B. La Salariée s'est retrouvée sans paie à 2 occasions. Le Regroupement demande des explications. J.C. La Salariée est une retraitée à contrat. Par le passé, elle a fait une demande de reclassification. Le Regroupement demande où en est la demande. L'Employeur répond qu'avec les mécanismes d'aujourd'hui, le poste n'existe plus. Le tout est conforme. Affichage cadre Les membres dénoncent, surtout avec le pacte qui encourage la promotion interne, les nominations directes et les affichages souvent externes qui occasionnent que les professionnels n'aient pas toujours la chance d'être appelés en entrevue. Le Regroupement demande davantage de considération pour l'interne.	Suivis de l'Employeur : Envoi du contrat d'embauche; Suivi auprès du Service des finances; Suivi auprès de la section rémunération du SRH.